

## FRANCAIS DE L'ETRANGER / SCRUTINS DU 7 JUIN 2009

### DECLARATIONS DU PORTE-PAROLE ADJOINT DU 11 MAI 2009

'DEUX SCRUTINS AURONT LIEU LE 7 JUIN QUI CONCERNENT NOS COMPATRIOTES A L'ETRANGER: L'ELECTION DES REPRESENTANTS AU PARLEMENT EUROPEEN ET, POUR LES FRANCAIS RESIDANT EN AFRIQUE ET EN AMERIQUE, L'ELECTION DES REPRESENTANTS A L'ASSEMBLEE DES FRANCAIS DE L'ETRANGER (AFE).

#### 1/ SCRUTIN EUROPEEN

POUR LE SCRUTIN EUROPEEN, TOUS LES FRANCAIS DE L'ETRANGER POURRONT VOTER PERSONNELLEMENT OU PAR PROCURATION, EN FRANCE, A CONDITION D'ETRE INSCRITS SUR UNE LISTE ELECTORALE D'UNE COMMUNE DE FRANCE AU 31 DECEMBRE 2008.

CEUX QUI RESIDENT DANS UN PAYS DE L'UNION EUROPEENNE POURRONT VOTER DANS LEUR PAYS DE RESIDENCE S'ILS SE SONT INSCRITS SUR UNE LISTE ELECTORALE LOCALE SELON LES MODALITES PREVUES PAR CHAQUE ETAT.

NUL NE PEUT EVIDEMMENT VOTER PLUS D'UNE FOIS ET UN CONTROLE DES LISTES ELECTORALES EST EFFECTUE DANS CE BUT PAR L'INSEE ET SES HOMOLOGUES EUROPEENS.

#### 2/ ELECTIONS POUR L'ASSEMBLEE DES FRANCAIS DE L'ETRANGER (AFE)

LES QUELQUE 336 000 FRANCAIS ELECTEURS INSCRITS DANS LES 27 CIRCONSCRIPTIONS D'AFRIQUE ET D'AMERIQUE CHOISIRONT LE 7 JUIN LEURS 79 REPRESENTANTS A L'ASSEMBLEE DES FRANCAIS DE L'ETRANGER, 47 POUR L'AFRIQUE ET 32 POUR L'AMERIQUE.

POUR CE SCRUTIN, LES FRANCAIS AURONT LA POSSIBILITE D'EXPRIMER LEUR VOTE DE TROIS MANIERES :

- PAR VOIE ELECTRONIQUE, A PARTIR DU 20 MAI, VOTE POUR LEQUEL UN DECRET SOUMIS A L'AVIS DE LA CNIL ET DU CONSEIL D'ETAT EST EN COURS DE PUBLICATION. IL S'AGIT DE LA SEULE ELECTION FRANCAISE A LAQUELLE IL EST POSSIBLE DE VOTER PAR VOIE ELECTRONIQUE.,

- VOTE DANS CHACUNE DES AMBASSADES ET POSTES CONSULAIRES FRANCAIS AUXQUELS S'AJOUTENT SIX BUREAUX DECENTRALISES SPECIALEMENT OUVERTS POUR L'OCCASION A OTTAWA (CANADA), FRANCEVILLE (GABON), BIZERTE, SOUSSE, SFAX (TUNISIE) ET CONSTANTINE (ALGERIE).,

- VOTE PAR CORRESPONDANCE DEPUIS LE 4 AVRIL JUSQU'AU VENDREDI 5 JUIN A 18H LOCALES.

PRESIDEE PAR LE MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES ET EUROPEENNES, L'ASSEMBLEE DES FRANCAIS DE L'ETRANGER EST L'INSTANCE REPRESENTATIVE DES FRANCAIS ETABLIS HORS DE FRANCE. ELLE DEFEND LEURS INTERETS. ELLE ELIT LES DOUZE SENATEURS DES FRANCAIS ETABLIS HORS DE FRANCE.

NOUS APPELONS DONC TOUS LES FRANCAIS CONCERNES PAR CE SCRUTIN A PARTICIPER NOMBREUX A CETTE ELECTION.

TOUTES LES INFORMATIONS SUR CETTE ELECTION ET SUR LES MODALITES DE VOTE FIGURENT SUR LE SITE « [WWW.AFE2009.FR](http://WWW.AFE2009.FR) » ''